

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N° CD119

présenté par

M. Descoeur, M. Viry, M. Taite et M. Dive

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À la fin de l'article 410-1 du code pénal, les mots : « et économique » sont remplacés par les mots : « , économique et notamment agricole ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Déclinaison de l'article premier de la loi, cet amendement permet d'inscrire le potentiel agricole dans le champ de protection des intérêts fondamentaux de la Nation, au même titre que l'équilibre du milieu naturel et de l'environnement.